RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-72**	**Objet : Convention relative à la mise en place et l'entretien de panneaux pour le balisage d'un itinéraire piétonnier « CIRCUIT DU CHAMP DE TIR »**

Date de la convocation : 12/09/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Sonia DANGLE, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Virginie MEDINA

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
	Arthur SWORTFIGUER	Thierry SOURIAU
	Pascal NOURRISSON	Françoise BAILLY
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
	Claudie NUNES	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	Laëtitia CHAUMONT
	Jamal IDZIM	Daniel BOULAY
Matthieu LACOTTE		
	Patrice COUVRAT	Sylvie FAILLAUFAIX
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du projet de valorisation du Champ de Tir, porté par Agglopolys.

Dans ce cadre, un sentier de découverte va être créé, depuis le secteur des Ponts Saint Michel, longeant le chemin forestier jusqu'au Champ de Tir.

Une signalétique spécifique va être mise en place pour orienter les visiteurs. Sur le territoire de Saint-Gervais-la-Forêt, seuls deux emplacements sont concernés. Un panneau totem sera implanté au départ du circuit, à côté de la signalétique du Sentier du Rain. Une borne directionnelle sera ajoutée à l'intersection des deux circuits (Champ de Tir / Sentier du Rain) sur le chemin forestier.

La mise en place, l'entretien, la réparation ou le remplacement du mobilier sont à la charge d'Agglopolys.

Afin de définir les modalités de ces installations, Monsieur le maire propose la signature de la convention relative à la mise en place et l'entretien de panneaux pour le balisage d'un itinéraire piétonnier « Circuit du Champ de Tir ».

Le plan du circuit et le visuel de la signalétique sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- ***Approuve les termes de la convention relative à la mise en place et l'entretien de panneaux pour le balisage d'un itinéraire piétonnier « Circuit du Champ de Tir » ;***
- ***Autorise monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces afférentes.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 17/09/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

Le Secrétaire de séance,
Sonia DANGLE

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240918-DEL72-2024-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024